

n° 01 – D 13.07.2018

*L'an deux mil dix-huit, le treize juillet à neuf heures et quinze minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin et du 22 juin 2018**

**Membres présents :** LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, VIANNET Sylvie.

**Membres représentés :** BERNARD Sébastien (procuration à COURTOIS Hervé), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), FORESTIER Gérard (procuration à MABED Abdelmalek), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1er juin et du 22 juin 2018 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1er juin et du 22 juin 2018 en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juin et du 22 juin 2018 en annexe.**

Publié le : 26.07.2018

Transmis au Rectorat le : 26.07.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 13 juillet 2018

Pour le Président et par délégation

Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
*Joris Benelle*  
J. BENELLE

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018**

**Membres présents :** LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET-ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, GAILLARD Isabelle, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, MIGNOT Mégane, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

**Membres représentés :** BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à GRANET-ABISSET Anne-Marie), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à RACHIDI Walid), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), KAFAI Mitra (procuration à GUINET Éric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à MIGNOT Mégane), RUGGIU François-Joseph (procuration à LEVY Patrick).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

**2. Point d'étape PRE**

**3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018**

**4. Affaires financières**

- 4.1. Budget rectificatif 1
- 4.2. Tarifs de formation continue
- 4.3. Tarif préparation concours Métier de Professeur des Écoles (COMÉPÉ)
- 4.4. Demandes de remise gracieuse
- 4.5. Plafond de remboursement des frais d'hébergement dans le cadre des déplacements

**5. Formation**

- 5.1. Modalités d'admission en master 2 mentions droit

**6. Affaires institutionnelles**

- 6.1. Désignation d'un élu étudiant au CA de l'UGA au conseil des sports
- 6.2. Renouvellement de la convention de fonctionnement du GIP ADUDA fixant la participation de ses membres pour 2018 et 2019

**7. Ressources humaines**

- 7.1. Seuil de non reversement des indemnités compensatoires de hausse de la CSG perçues à tort par certains personnels
- 7.2. Représentativité femmes/hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes
- 7.3. Evolution du règlement de gestion du temps de travail BIATSS
- 7.4. Prime exceptionnelle pour les personnels ayant eu une surcharge de travail dans le cadre du mouvement étudiant contre la loi ORE

**8. Questions diverses**

**1. Informations**

M. le Président évoque la mise en place du dispositif Parcoursup pour la rentrée 2018-2019 ainsi que les dégradations qui ont eu lieu sur le campus. Il indique qu'il a rencontré les organisations syndicales sur ces sujets.

Tout d'abord, M. le Président tient à saluer le travail important effectué par les équipes pédagogiques dans les composantes ainsi que par les services de la DGD FVU afin que la mise en place de cette procédure se déroule dans les meilleures conditions.

Il explique qu'il existe nécessairement un temps incompressible durant lequel les étudiants attendent un retour sur leur demande d'affectation. Ainsi, à la date du mercredi 30 mai 2018, soit une semaine

seulement après la publication des propositions aux candidats, 87% des étudiants ayant émis des vœux pour une formation à l'UGA avaient déjà une proposition. Entre le 22 et le 30 mai 2018, le taux de vœux en attente est passé de 42% à 13%. Cette situation se régule au fur et à mesure de l'évolution des réponses des candidats.

M. le Président précise que même s'il a été décidé, en concertation avec les directeurs de composante de fixer des données d'appel supérieures aux capacités d'accueil de manière à permettre à la majeure partie des étudiants de l'académie d'obtenir une proposition dès l'ouverture de Parcoursup dans certaines formations, il n'a pas été possible de le faire pour d'autres mentions et parcours tels que ceux dispensés au DLST ou en psychologie. En effet, le nombre d'étudiants aurait été trop élevé. *A contrario* dans d'autres licences, si l'appel n'avait pas été effectué, les effectifs auraient été trop faibles, ce qui est le cas dans certains parcours de Langues.

En tout état de cause, un bilan sera effectué lorsque la situation sera stabilisée.

Ensuite, M. le Président aborde le sujet des dégradations qui ont eu lieu sur les bâtiments du campus et notamment au CLV dans le cadre du mouvement de manifestation organisé à l'encontre de la loi ORE. Il remercie l'équipe politique et administrative de la présidence qui a été fortement mobilisée pendant cette période de crise.

M. le président souligne que durant cette période, les décisions ont été prises collectivement, en faisant preuve d'un maximum de discernement. Il estime par exemple, que le choix de fermer l'établissement et donc de reporter les examens aurait été irrespectueux envers les étudiants et enseignants de l'université.

En outre, M. le Président déplore les dégradations qui ont eu lieu au bâtiment du CLV. Les dommages sont importants et la remise en état du bâtiment sera longue et coûteuse (chiffrées à plus d'un million d'euros). Toutefois, il a été décidé que des travaux, chiffrés à hauteur de 605 000 euros, seront effectués *a minima* pour permettre d'accueillir convenablement les étudiants d'ici le premier trimestre 2019 (rachat du matériel informatique, nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur des locaux, etc).

M. le Président précise qu'il ne confond pas les responsabilités. Il a conscience que les personnes qui se sont opposées à l'application de la loi ORE, même s'il n'approuve pas les méthodes utilisées, ne sont pas celles qui ont participé aux dommages causés au CLV. M. le président assume la responsabilité de ne pas avoir demandé l'évacuation du bâtiment, en estimant que cela aurait aggravé la situation sur le campus. L'intérêt était de préserver les conditions de travail des personnels et permettre le bon déroulement des examens des étudiants. Il souhaite remercier les équipes des services de scolarité mobilisées pour que les examens puissent se tenir dans les meilleures conditions ainsi que les équipes de la direction des ressources humaines et de la direction finances-achats qui ont dû faire face à des situations difficiles pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail.

M. le Président aborde enfin l'avancée du projet de l'Université Intégrée (UI). Il indique que les retours des différents groupes de concertation sont imminents. Il remarque que le fonctionnement des groupes est positif ce qui a permis l'organisation des réunions dans de bonnes conditions.

Il indique qu'il a eu connaissance des premiers éléments du projet d'ordonnance de création de l'UI, qu'il présentera prochainement. Un premier texte compatible avec les premiers éléments règlementaires du projet d'ordonnance sera soumis à la discussion et au vote du conseil d'administration de l'UGA et des établissements partenaires.

M. le Président fait part aux administrateurs de sa rencontre avec plusieurs directeurs de composante de l'UGA afin d'envisager les futurs regroupements de composantes dans le cadre de l'UI. Il insiste sur le fait que des échanges au sein des composantes doivent avoir lieu. Il est en effet indispensable que les projets soient proposés et discutés en interne. Il rappelle que les grandes orientations doivent être en mesure d'être prises en septembre 2018.

M. Sébastien BERNARD exprime son impression positive à l'égard du processus de concertation mis en place. Même s'il n'existe pas encore de consensus global, il estime que le débat est très ouvert et que l'organisation des séances et les comptes rendus des débats des groupes de concertation sont de bonne qualité. Il regrette cependant de ne pas avoir pu obtenir de réponse lorsque certaines précisions ont été sollicitées notamment concernant la répartition des pouvoirs entre le centre et les composantes. L'absence de réponse a en effet entraîné la stagnation de certaines discussions.

M. Sébastien BERNARD fait ensuite part de son inquiétude, pour le caractère réellement intégré de la nouvelle université, de la revendication exprimée par Grenoble INP et l'IEP de conserver l'ensemble de leurs compétences actuelles.

Enfin, M. Sébastien BERNARD évoque le processus d'élaboration du texte fondateur. Il pense qu'il serait souhaitable que le texte soit présenté régulièrement aux administrateurs en tenant compte des évolutions et en permettant des discussions progressives, plutôt que de soumettre finalement au vote un texte définitif sans possibilité d'amendement.

M. le Président répond que la future organisation se dessine progressivement, comme par exemple le rapprochement de l'IAE et de Grenoble-INP au sein de l'Institut d'Ingénierie. Il est important que l'intégration apporte une réelle valeur ajoutée aux structures, ce qui est le cas en l'espèce. Il regrette que Sciences Po Grenoble n'envisage pas une telle collaboration avec l'ENSAG.

Il aborde également la position de Grenoble-INP, selon laquelle les composantes sans personnalité morale (CSPM) détiendront les mêmes prérogatives que les composantes avec personnalité morale (CAPM). En tout état de cause, il paraît indispensable que l'UGA, qui constituera la majorité des CSPM, s'exprime à ce sujet.

En outre, la logique est que c'est l'UI qui distribuera les compétences en déléguant ou en conservant certaines prérogatives. Il restera à concrétiser la manière dont l'UI intégrera les différentes structures. Par ailleurs, M. le Président s'engage à s'adresser régulièrement aux administrateurs afin de prendre en compte leurs remarques lors des différentes phases d'élaboration du texte fondateur.

Mme Anne-Marie GRANET ABISSET fait observer qu'au-delà de l'aspect de concertation, il ne faut pas négliger l'intégration des personnels, et plus particulièrement des enseignants-chercheurs. Elle fait allusion au fait qu'il n'existe aujourd'hui aucune visibilité sur les périmètres disciplinaires des futures composantes de l'UI. Aussi, il lui semble que la concertation générale n'est pas suffisamment organisée au niveau des composantes. Elle considère que cette concertation insuffisante est susceptible d'engendrer une incompréhension et donc une crainte de la part des personnels.

M. le Président en convient. Il insiste sur le fait qu'une communication interne doit être organisée au sein des composantes.

M. Gérard FORESTIER revient sur l'intégration de l'IAE et de Grenoble-INP au sein de l'Institut d'Ingénierie. Il craint que cette construction mette en péril l'équilibre entre les composantes de l'UI

dans la mesure où Grenoble-INP possède déjà un poids important. Il exprime ensuite son inquiétude sur la réalité opérationnelle du projet pour les personnels. Il rappelle la succession de réformes qui ont eu lieu précédemment. Il considère qu'il est indispensable d'informer les personnels sur le sens de cette intégration pour favoriser à nouveau leur mobilisation.

M. le Président signale que les personnels de l'IAE ont validé l'intégration au sein de l'Institut d'Ingénierie en assemblée générale. Il précise qu'il n'est pas envisagé de fusionner les masses salariales des structures. Ainsi, il est tout à fait envisageable que les personnels de Polytech et de l'IAE appartiennent à l'UI et soient mis à disposition de la composante. De plus, l'IAE recherche aujourd'hui une accréditation au niveau américain. Il est important pour l'IAE de travailler sur son image. Son intégration au sein de cette nouvelle structure n'altèrera pas son autonomie. Il en va de même pour l'école de journalisme, il ne s'agit pas d'un processus de fusion des structures existantes au sein de l'UI. Cette collaboration avec Grenoble-INP renforcera la position de l'IAE face à ses concurrents sur le site.

M. Sébastien BERNARD approuve le projet d'intégration de l'IAE au sein de l'Institut d'Ingénierie et regrette le repli de Sciences Po Grenoble. Cependant il lui paraît difficile d'envisager qu'une partie du personnel ne soit pas gérée par la composante, notamment en termes de carrière et de régime indemnitaire.

M. le Président fait part de la difficulté de favoriser l'évolution des carrières et du régime indemnitaire des agents de la COMUE concomitamment à ceux de l'UGA. Connaissant cette problématique, il estime qu'il serait préférable que le personnel reste rattaché à l'UI.

M. Hervé COURTOIS évoque le mail envoyé aux têtes de liste pour la désignation des représentants des prochains groupes de concertation. Il s'étonne que le groupe de concertation qui abordera les droits, devoirs et compétences des composantes au sein de l'UI ne fasse pas partie des groupes qui se réuniront prochainement puisque cette question lui paraît prioritaire.

M. le Président s'en étonne et se renseignera à ce sujet.

Mme Françoise PAPA évoque une carence au niveau de l'information des personnels dans le processus de concertation. Elle souhaiterait que les comptes rendus et documents de travail des groupes de concertation soient mis à disposition des personnels. Elle estime que tout le monde doit être informé des avancées de la mise en place de l'UI.

M. le Président signale que la communication sur les questions principales est effectuée auprès des personnels. Il assure que tous les moyens sont mis en œuvre pour favoriser l'échange.

M. Tom DENAT fait part du ressenti des étudiants. Ces derniers estiment qu'une rupture de confiance a eu lieu dans les discussions avec eux.

Il apparaît que les étudiants n'ont pas été impliqués dans les discussions sur l'UI. En outre, les étudiants ressentent une forme d'inquiétude sur le devenir de leur identité au sein de la nouvelle entité. Pour remédier à cette situation, il appelle les directions des composantes à se rapprocher des élus étudiants et à les associer aux discussions. M. Tom DENAT propose que les assemblées générales des personnels

en composante soient ouvertes aux étudiants et sollicite que des synthèses simplifiées des travaux des groupes de travail leur soient diffusées.

Il souhaite également faire remarquer que peu de remerciements publics ont été adressés aux élus étudiants mobilisés durant la période de crise et qui ont permis à plusieurs reprises que la situation ne s'aggrave pas.

M. Tom DENAT revient sur des actes qui pourraient être imputés à certaines associations étudiantes durant les débordements et souhaite savoir où en est la situation.

M. le Président approuve les propos de M. Tom DENAT et remercie les associations étudiantes qui ont contribué à l'éclaircissement d'un certain nombre de situations dans un contexte compliqué et sensible.

Il informe les administrateurs qu'une perquisition a été organisée dans le local d'une association étudiante à la suite de la découverte de matériels utilisés pour dégrader les bâtiments (pieds de biche, grande quantité de bombes de peinture...) ainsi que de matériels informatiques dérobés au CLV. Il ajoute qu'il n'a pas de précision supplémentaire à apporter et qu'il reste en attente des conclusions de la police judiciaire. Il affirme qu'une plainte contre X sera déposée.

Mme Sylvie MARTIN MERCIER revient sur l'incendie qui s'est déclaré au bâtiment E de Stendhal. Elle indique qu'aucune information n'a été réalisée et que les personnels concernés se sont sentis abandonnés par la direction de l'UGA.

M. le Président déclare qu'aucun personnel n'est abandonné. Il explique que les constatations ont été faites par les services de police mais il ne possède aucun élément supplémentaire. Durant cette période de débordement, l'inquiétude principale portait sur la situation du bâtiment du CLV dans la mesure où le bâtiment était également occupé la nuit, la situation pouvait donc rapidement dégénérer. Il était indispensable d'assurer la sécurité de manière continue et de veiller à ce que les actes de malveillance soient minimisés.

## **2. Point d'étape PRE**

M. Pascal LOUVET indique qu'il s'agit de présenter l'allègement des mesures d'économies prévues initialement dans le PRE. Il précise que ces mesures conduiront à l'élaboration d'un budget rectificatif qui impactera le budget 2019-2020 de l'établissement.

Il rappelle que le résultat de l'établissement est bénéficiaire à hauteur de 1,4 millions d'euros, soit un écart de 7,5 millions d'euros entre le chiffre prévu et le réalisé. Même si le résultat récurrent de l'établissement est déficitaire à hauteur de 5,2 M€, un allègement des mesures d'économie reste envisageable sur les trois prochaines années. Ces mesures vont concerner en partie les emplois (2 100 k€) et le fonctionnement de l'établissement (200 k€). Pour les BIATS, cet allègement se traduira dans un premier temps par l'affectation de renforts temporaires. Pour les enseignants-chercheurs, les mesures d'allègement concerneront les emplois dans les composantes, la répartition devant être affinée.

M. Eric GUINET s'inquiète de la création de postes de renfort qui renforcera la précarité des emplois. Il estime qu'il serait préférable d'ouvrir des postes de titulaires dans la campagne d'emplois 2019.

M. Joris BENELLE souligne que les postes de renfort créent nécessairement de la précarité mais permettent aussi des recrutements supplémentaires. L'objectif est de soulager les services sur du court terme puis de pérenniser ces postes à long terme dans la mesure du possible.

M. Ahmed LBATH regrette, tout en comprenant les contraintes de temps, que la présentation des mesures d'allègement du PRE intervienne parallèlement au vote du budget rectificatif de l'établissement. Il considère qu'il serait bénéfique que chacun puisse avoir conscience que le résultat de l'établissement à lui seul ne permet pas de juger de la santé de l'établissement. En effet, les mesures d'économies sont toujours nécessaires malgré l'affichage d'un résultat positif. Il suggère que l'évolution de l'application des mesures du PRE soit évoquée avant chaque budget rectificatif.

M. Pascal LOUVET signale que la transmission d'information provenant du MESRI ou encore le décalage entre l'exécution budgétaire de fin d'année et les opérations d'ajustement comptable post exercice ont eu un impact considérable sur l'élaboration du budget rectificatif. En tout état de cause, un travail complémentaire d'analyse et de constat doit être effectué pour calculer plus précisément les prévisions du résultat.

Un administrateur souhaite obtenir des précisions sur la mise en œuvre de l'allègement des mesures d'économies pour les postes d'enseignants chercheurs.

M. Pascal LOUVET précise, que selon les besoins, des postes d'ATER pourront être financés ou des postes dégelés en attendant la création de postes de titulaires. A l'horizon 2020, le gel net d'emplois qui était de 47 postes pourrait être réduit de 12 pour être ramené à 35.

Mme Françoise PAPA rappelle qu'il a été souligné en comité technique que les dégels de postes envisagés devraient être plus importants en raison tout d'abord de l'évolution de l'offre de formation qui entraîne nécessairement la mobilisation de personnel supplémentaire dans les composantes mais également parce que dans certaines composantes, des enseignants-chercheurs effectuent des missions administratives répondant à des besoins pérennes. Il est, selon elle, indispensable de rehausser ces postes en les introduisant dans la campagne d'emploi afin de pérenniser ces missions.

M. Pascal LOUVET entend cette demande, mais il rappelle que la campagne d'emploi est déjà fixée pour 2018. La publication de postes au fil de l'eau pourrait être envisagée. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire pour construire un profil d'emploi conforme aux attentes de la composante, du laboratoire, des pôles et de l'établissement et il faut veiller aussi à planifier le recrutement pour s'assurer d'un vivier suffisant de candidats de qualité.

M. Hervé COURTOIS ajoute que la publication de postes au fil de l'eau peut engendrer la définition d'un profil qui ne correspond finalement pas au besoin. Afin de garantir la qualité des recrutements conformément à la politique des laboratoires, il lui semble nécessaire de passer par des recrutements lors de la campagne d'emploi.

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018

En l'absence de remarque, M. Pascal LOUVET propose de mettre au vote le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 23 mars 2018.*

### 4. Affaires financières

#### 4.1 Budget rectificatif 1

Mme Pascaline NICOLAS effectue la présentation du BR1 et plus particulièrement de l'impact de l'ajustement des mesures du PRE en termes de recettes et de dépenses sur le budget rectificatif et le compte de résultat du budget principal de l'établissement. Elle précise que la prévision de déficit serait ramenée de 4,6 M€ à 3,8 M€ car l'allègement du PRE ne sera pas pleinement effectif en 2018.

Mme Pascaline NICOLAS met en évidence le fait que le conseil d'administration doit se prononcer sur les emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, la situation patrimoniale et les opérations pluriannuelles ainsi présentés.

M. Ahmed LBATH fait savoir que la commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget rectificatif.

Il est ensuite proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le BR1 de l'exercice 2018 de l'Université Grenoble Alpes et de ses SACD.

Il est procédé aux votes.

- **BR1 2018 les Houches**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour Les Houches.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour LES HOUCHES.*

- **BR1 2018 SID**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SID.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SID.*

- **BR1 2018 SIMSU**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIMSU.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIMSU.*

- **BR1 2018 SIUAPS**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIUAPS.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIUAPS.*

- **BR1 2018 UGA et SACD**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour l'Université Grenoble Alpes agrégé (avec SACD).*

- **BR1 2018 UGA**

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour l'Université Grenoble Alpes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour l'Université Grenoble Alpes.*

#### **4.2 Tarifs de formation continue**

Mme Michèle FRANCE-ROBERT présente les tarifs de formation continue. Elle indique qu'il s'agit d'effectuer une harmonisation des tarifs au niveau de l'UGA sur la base de ratios fournis par la DGD AIS et la DAF. Elle fait également remarquer la mise en place d'une politique d'exonération des coûts de formation pour les agents de l'UGA.

M. Pascal LOUVET ajoute que la commission des finances a donné un avis favorable sur ce point.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de formation continue de l'offre de formation accréditée et non accréditée applicables à compter de l'année universitaire 2018-2019 ainsi présentés.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre de votants	29
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	1
Abstention	1

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation continue de l'offre de formation accréditée et non accréditée applicables à compter de l'année universitaire 2018-2019.*

#### **4.3 Tarif préparation concours Métier de Professeur des Écoles (COMÉPÉ)**

M. Pascal LOUVET indique que la formation CoMÉPÉ est dispensée dans le cadre d'une formation continue professionnelle visant à préparer aux épreuves du concours de recrutement de professeur des écoles. Elle peut bénéficier à toute personne pouvant prétendre à un conventionnement dans le

cadre de la formation continue ou en reprise d'études non financée. Il précise que le tarif proposé s'élève à 1950 euros à compter de l'année universitaire 2018-2019. La commission des finances s'est prononcée favorablement sur ce point.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de la préparation au concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMÉPÉ) et le tarif fixé à 1950 euros applicable à compter de l'année universitaire 2018-2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	25
Voix défavorables	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités de la préparation au concours au Métier de Professeur des Écoles (CoMÉPÉ) et le tarif fixé à 1950 euros applicable à compter de l'année universitaire 2018-2019.*

#### **4.4 Demandes de remise gracieuse**

M. Pascal LOUVET explique que les demandes de remise gracieuses concernent trois situations intéressantes :

- un trop-perçu lié à une régularisation d'IJSS d'un montant de 478,45 €,
- une erreur dans la prise en compte de l'ancienneté et de la prise en charge tardive d'un temps partiel thérapeutique à hauteur de 2000,13 €,
- la rencontre de difficultés financières par une association conduisant à l'impossibilité de régler la mise à disposition d'installations sportives pour un montant de 616 €.

Il ajoute que la commission des finances a donné un avis favorable à ces trois demandes de remise gracieuse.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver ces trois demandes de remise gracieuse d'un montant de 478,45 € pour l'une, de 2000,13 € pour l'autre et de 616€ pour la dernière.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ces trois demandes de remise gracieuse d'un montant de 478,45 € pour l'une, de 2000,13 € pour l'autre et de 616€ pour la dernière.*

#### **4.5 Plafond de remboursement des frais d'hébergement dans le cadre des déplacements**

M. Pascal LOUVET présente la proposition visant à augmenter les plafonds de remboursement des frais d'hébergement pratiqués dans le cadre des déplacements sur Paris et dans certaines grandes villes qui appliquent des tarifs élevés, proches de ceux de la capitale.

M. Ahmed LBATH se réjouit de la prise en compte de la réalité des prix pratiqués. Il précise que la commission des finances appelle à la vigilance lors du renouvellement du marché.

Mme Pascaline NICOLAS ajoute qu'il s'agit d'aligner les montants des remboursements UGA sur ceux appliqués au CNRS. Elle précise que le marché hôtelier prendra fin le 31 août 2018. Lors de son renouvellement, il sera opportun de prendre en compte les éléments résultant de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des personnels. La liste des villes pourra être adaptée en fonction des besoins.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de modification du plafond de remboursement des frais d'hébergement dans le cadre des déplacements comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de modification du plafond de remboursement des frais d'hébergement dans le cadre des déplacements présentée.*

## **5. Formation**

### **5.1 Modalités d'admission en master 2 mentions droit**

M. Nicolas LESCA rappelle que depuis la rentrée 2017-2018, le recrutement en master s'effectue à l'entrée du M1 pour toutes les mentions, à la suite de l'application de la législation interdisant la sélection entre le M1 et le M2. Cependant, les mentions de master dispensées à la faculté de Droit font l'objet d'une dérogation dans le cadre d'un contexte national règlementé.

M. Jean-Christophe VIDELIN explique que plusieurs des mentions des M2 de Droit proposent des formations préparant à des concours conduisant à l'accès au titre d'une profession réglementée pour lesquelles une sélection des candidats dès le M1 ne peut être envisagée. Par conséquent, le recrutement s'effectue à l'entrée du M2.

M. LBATH souhaite connaître les critères de sélection utilisés.

M. Jean-Christophe VIDELIN répond qu'il s'agit par exemple de la capacité d'accueil de la formation, qui peut dépendre du nombre de postes attribués à l'issue du diplôme notamment dans la filière « droit notarial », des capacités de l'étudiant ou encore de l'obtention du M1.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modalités de recrutement en M2 dans les mentions Droit présentées.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	24
Voix défavorables	2
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

*Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modalités de recrutement en M2 dans les mentions Droit présentées.*

## **6. Affaires institutionnelles**

### **6.1 Désignation d'un élu étudiant au CA de l'UGA au conseil des sports**

M. Pascal LOUVET indique que le conseil des sports comprend notamment un élu étudiant du conseil d'administration (1 titulaire et 1 suppléant). A la suite d'un appel à candidatures, se sont portés candidats : Elise ROGEAT en tant que titulaire et Augustin BONNET en tant que suppléant.

*Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la candidature d'Elise ROGEAT en tant que titulaire et Augustin BONNET en tant que suppléant.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	19
Membres représentés	8
Nombre de votants	27
Voix favorables	17
Voix défavorables	7
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	3

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne à la majorité de ses membres présents et représentés pour siéger au conseil des sports:**

- **Elise ROGEAT (titulaire)**
- **Augustin BONNET (suppléant)**

## **6.2 Renouvellement de la convention de fonctionnement du GIP ADUDA fixant la participation de ses membres pour 2018 et 2019**

M. Pascal LOUVET rappelle que le GIP Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche se compose de trois membres universitaires (UGA, G-INP, COMUE) et de trois membres collectivités territoriales (Agglomération Valence Romans, Conseil départemental de la Drôme, Conseil départemental de l'Ardèche).

L'objectif de ses missions est de promouvoir et développer les filières d'enseignement supérieur sur le site valentinois mais également de coordonner et de gérer les services interuniversitaires sur Valence (avec Grenoble pour certains) comme la santé, l'orientation et l'insertion, le sport et la bibliothèque. Pour y parvenir le GIP ADUDA dispose des apports de ses six membres et de ressources propres. Cette collaboration est encadrée dans une convention qu'il est proposé de renouveler pour 2018 et 2019.

Mme Martine PEVET précise que la convention proposée rétablit un meilleur équilibre des contributions financières entre les membres. Il est notamment question de réviser l'apport financier de l'Agglomération de Valence qui avait retiré des mises à disposition gratuites de postes il y a quelques années. Cette nouvelle convention permettra de rééquilibrer sa contribution avec celle du conseil départemental de la Drôme.

M. LOUVET ajoute que ce point a obtenu l'avis favorable de la commission des finances.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le renouvellement de la convention de fonctionnement du GIP ADUDA fixant la participation de ses membres pour 2018 et 2019, telle que présentée et annexée.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le renouvellement de la convention de fonctionnement du GIP ADUDA fixant la participation de ses membres pour 2018 et 2019, telle que présentée.**

## 7. Ressources humaines

### 7.1 Seuil de non reversement des indemnités compensatoires de hausse de la CSG perçues à tort par certains personnels

Mme Carole KADA explique que la hausse de la CSG a concerné l'ensemble des personnels titulaires et contractuels de l'établissement mais certaines populations sont exclues du paiement de l'indemnité compensatrice. C'est le cas des CDD recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des contractuels étudiants et des vacataires d'enseignement. Ces dernières populations ont bénéficié, à tort, du versement de l'indemnité compensatrice par les services de la DGFIP.

*Au de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer d'une part, sur la suppression de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les personnels vacataires enseignants et les contractuels étudiants au 1<sup>er</sup> avril 2018, sans effet rétroactif, dès lors que les montants perçus à tort le sont pour un montant mensuel inférieur à 30€ et d'autre part, sur le recouvrement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG uniquement pour les agents ayant dépassé le seuil des 30 € mensuels.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorable	1
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, d'une part la suppression de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG pour les personnels vacataires enseignants et les contractuels étudiants au 1<sup>er</sup> avril 2018, sans effet rétroactif, dès lors que les montants perçus à tort le sont pour un montant mensuel inférieur à 30€ et d'autre part, le recouvrement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG uniquement pour les agents ayant dépassé le seuil des 30 € mensuels.**

### 7.2 Représentativité femmes/hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes

Mme Catherine FAIVRE précise qu'en application des dispositions de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et de celles du décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique, les listes de candidats qui seront présentées pour le comité technique de l'établissement devront comprendre une proportion de femmes et d'hommes correspondant à la proportion de femmes et d'hommes composant le périmètre concerné.

Au vu des effectifs de l'établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 7476 agents, cette proportion femmes/hommes représente 3860 femmes soit 51,63 % et 3616 hommes soit 48,37%.

*Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur la représentativité femmes / hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la représentativité femmes / hommes au sein du comité technique de l'Université Grenoble Alpes fixée à 51.63% de femmes et 48.37% d'hommes.**

### 7.3 Evolution du règlement de gestion du temps de travail BIATSS

Mme Carole KADA précise que l'évolution du règlement de gestion du temps de travail BIATSS proposée concerne les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées au-delà des heures normales de service pour les personnels de la Direction de l'audiovisuel (DGDSI) et de la Direction culture et de la culture scientifique et technique (DGDAIS) dans la mesure où ils sont appelés à effectuer des heures supplémentaires en dehors de leurs horaires usuels de travail en soirée ou le week-end dans le cadre notamment de manifestations culturelles ou scientifiques.

Il est donc proposé de rémunérer les dépassements d'horaires comme suit :

- du lundi au vendredi après 19h : 25€ bruts de l'heure
- samedi après-midi et dimanche : 28€ bruts de l'heure

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'évolution du règlement de gestion du temps de travail des BIATSS ainsi présentée.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'évolution du règlement de gestion du temps de travail des BIATSS ainsi présentée.**

#### **7.4 Prime exceptionnelle pour les personnels ayant eu une surcharge de travail dans le cadre du mouvement étudiant contre la loi ORE**

Mme Carole KADA rappelle que lors du mouvement contre la loi ORE qui s'est déroulé pendant plus de trois semaines sur le campus universitaire, plusieurs bâtiments ont été bloqués et pour certains dégradés, ce qui a conduit à une forte surcharge de travail en dehors des horaires normaux de service et de manière répétée pour plusieurs personnels des DGD APAL, FVU et SI et également pour les cadres. Il est proposé d'attribuer aux agents concernés (hors DGD et directeurs ou directeurs adjoints, ces derniers bénéficiant d'un RI de fonction permettant de pallier ces aléas) fortement mobilisés en dehors de leurs horaires habituels de travail, un complément indemnitaire exceptionnel forfaitaire de 120€ bruts. Elle précise que les heures effectuées dans ce cadre ne pourront donc pas faire l'objet d'une récupération.

M. Eric GUINET souligne que la situation des agents qui ont subi un déplacement de leur poste de travail durant les périodes de blocage des bâtiments avait également été évoquée lors d'un comité technique comme susceptible de donner lieu à versement de cette prime exceptionnelle.

Mme KADA souligne que la prime évoquée concerne un dédommagement dû à une surcharge de travail et non pas aux changements de lieux de travail, qui concerneraient un nombre d'agents beaucoup plus important.

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le versement d'un complément indemnitaire exceptionnel forfaitaire de 120€ bruts aux agents concernés.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	36
Membres présents	18
Membres représentés	8
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le versement d'un complément indemnitaire exceptionnel forfaitaire de 120€ bruts aux agents concernés.**

## **8. Questions diverses**

M. le Président informe les administrateurs que des actes de détournement de fonds, représentant plusieurs centaines de milliers d'euros, auraient été constatés dans un laboratoire partagé avec le CNRS et G-INP, et ce, depuis plusieurs années. Il ajoute que l'enquête est en cours. En conséquence, une vigilance particulière devra être apportée aux modalités de contrôle des opérations budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 11h45.

**Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie**

**Direction des affaires juridiques et institutionnelles**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2018**

**Membres présents :** LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, MIGNOT Mégane, BOLF Edith.

**Membres représentés :** BARBIER Emmanuel (procuration à BORRAS Isabelle), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), MARTENS Kirsten (procuration à SOTO Orianna), PAPA Françoise (procuration à GUINET Eric), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), MABED Abdelmalek (procuration à FORESTIER Gérard), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), HABFAST Claus (procuration à COURTOIS Hervé), LOUIE France-Dominique (procuration LEBARBE Thomas), NEUDER Yannick (procuration à FILIPPI Lionel), VIANNET Sylvie (procuration LBATH Ahmed).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

**1. Informations**

**2. Projet de l'Université Intégrée (UI)**

**3. Affaires financières**

3.1. Point d'étape PRE

3.2. Tarifs TOIEC TOEFL (IUT1)

**4. Formation**

4.1. Politique de formation continue

**5. Affaires institutionnelles**

5.1. Statuts des composantes (PhITEM, IUT2)

**6. Ressources humaines**

6.1. Schéma directeur handicap UGA et conventionnement FIPHP

6.2. Accord-cadre sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)

6.3. Evolution du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS (annexe relative aux personnels des métiers de bibliothèques du SID)

**7. Questions diverses**

Le conseil d'administration s'ouvre avec l'intervention d'un groupe de représentants des migrants hébergés par l'UGA au Patio. Un des porte-parole de ce groupe souligne le risque de se retrouver sans hébergement à la fin du mois de juin. Il sollicite une prolongation de l'hébergement au patio.

M. le Président réitère son intention de ne pas faire procéder à leur expulsion tout en rappelant que cette solution d'hébergement ne peut être que provisoire, notamment en raison du fait que le bâtiment ne présente pas de conditions sanitaires idéales et qu'il est voué à la démolition. Il précise qu'il convient de maintenir la pression sur le M. le Maire de Grenoble, sur la Métropole ainsi que sur les services de l'Etat. Il revient sur la mauvaise gestion des flux migratoires à l'échelon national. Il tient à saluer la bonne organisation des personnes hébergées aidées par des acteurs du milieu associatif et des personnels de l'UGA.

Mitra KAFAI exprime sa satisfaction face à la réponse de M. le Président mais souligne cependant la nécessité de continuer le travail de pression exercée sur les collectivités territoriales et rappelle qu'il existe des logements vacants qui pourraient constituer une solution pour les occupants du Patio.

**Le Président de l'Université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, propose aux membres du conseil d'administration :**

- de ne pas demander l'expulsion des migrants ainsi hébergés par l'Université Grenoble Alpes après le 30 juin 2018,
- que l'Université Grenoble Alpes étudie les modalités de maintien dans le patio pour la période à venir,
- que l'Université Grenoble Alpes, en coopération avec les collectivités territoriales concernées, réalise les démarches auprès du Préfet du département de l'Isère afin d'étudier une procédure de « dédublinisation » des personnes concernées au patio.

**Le résultat du vote est le suivant :**

Membres en exercice	37
Membres présents	17
Membres représentés	11
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les propositions de M. le Président concernant la situation des migrants occupant le Patio.**

## **1. Informations**

M. le Président revient sur la mise en œuvre de la loi ORE. Il estime qu'il convient de continuer de répondre aux interrogations posées par l'application de la loi.

Il précise qu'à ce jour, il a été répondu à environ 95% des vœux émis par les futurs étudiants.

Il souligne qu'il existe encore des filières en tension (incluant pour l'essentiel PACES, STAPS, psychologie et gestion).

Il évoque la question du pourcentage d'étudiants hors secteur effectivement admis dont le taux n'est pas encore connu.

M. le Président précise que tous les étudiants de l'académie devraient pouvoir être accueillis. Cependant, il émet une réserve quant à la capacité d'accueil de la filière du DLST « sciences de la vie » qui ne peut pas augmenter sa capacité sans limite. Les autres filières ne devraient présenter aucun problème.

M. le Président insiste sur le fait que les seules situations pour lesquelles les lycéens n'ont reçu aucune proposition sont les cas où ils ont demandé uniquement des filières sélectives.

M. Hervé COURTOIS propose la création d'un comité de suivi au niveau local (et pas seulement au niveau national) de la mise en place (à l'UGA) de la loi ORE et de « parcoursup ».

Mme Sylvie MARTIN-MERCIER demande davantage de données précises quant au fonctionnement de « parcoursup » et de l'admission des étudiants. Elle estime nécessaire de disposer d'informations précises sur la procédure, notamment à destination des services qui devront répondre aux interrogations des collègues du secondaire.

M. le Président indique qu'en pratique il y aurait dans les réponses aux étudiants (sur la plateforme « parcoursup ») plus de « oui si » que de « oui ». Il soulève la nécessité d'avoir plus de moyens au vu de l'enjeu. Il admet qu'il existe de grandes disparités au niveau de l'examen des dossiers et soulève la nécessité de porter une attention particulière à d'éventuelles discriminations. Il affirme qu'il relève de la responsabilité de l'établissement d'examiner ces questions dans le détail.

## **2. Projet de l'Université Intégrée (UI)**

M. le Président revient sur les points et inquiétudes examinés dans le cadre des groupes de concertation. Ainsi il met en exergue le besoin de communication et de discussion autour de la vision politique de ce projet.

Il indique qu'a été discutée la composition des futures instances. A cet égard, il est souhaité que le conseil d'administration comporte une majorité de membres élus et que les organismes de recherche soient associés. La question des risques de conflit entre les instances a également été évoqué. L'interrogation relative au rôle du directoire subsiste.

Il évoque également la question du périmètre de compétences des Composantes Sans Personnalité Morale (CSPM) et des Composantes Avec Personnalité Morale (CAPM). Il souligne qu'il est attendu autre chose que le modèle strasbourgeois des collegiums.

Il souligne que les groupes se sont interrogés sur la meilleure manière d'articuler instances centrales, pôles de recherche et les CAPM / CSPM.

S'agissant des ressources humaines, il existe une volonté d'harmoniser les règles concernant les personnels sur le périmètre de l'UI.

M. Sébastien BERNARD juge nécessaire de travailler plus en profondeur sur le projet de l'UI. Il revient sur trois aspects qui lui apparaissent importants.

En premier lieu, il insiste sur la nécessité d'aller vers une construction simple au risque d'un désinvestissement du personnel et de n'intéresser qu'un petit nombre de personnes. Il lui apparaît primordial de définir un rôle à chaque conseil. Il souligne que les composantes doivent avoir un rôle majeur.

En deuxième lieu, selon lui, il convient de veiller à ce que l'UI ne constitue pas une régression démocratique, ce qui implique d'avoir environ 80% d'élus au CA. Par ailleurs, il préconise la mise en place d'un équilibre disciplinaire effectif au sein de l'UI qui ne sera possible qu'en assurant un positionnement des candidats dans les listes.

En dernier lieu, M. Sébastien BERNARD rappelle qu'il existe une logique de hiérarchie des normes qui contraint les statuts de la nouvelle structure à être en conformité avec les normes supérieures. Il souligne que selon le projet de loi, il appartient à chaque établissement (en situation d'expérimentation) d'indiquer à quel type d'établissement il veut se rattacher. Il évoque la question de la superposition de structures. Selon lui, l'INP-G, l'IEP ou encore l'ENSAG doivent être conscients de la difficulté de conserver leur personnalité morale.

M. le Président confirme qu'il faudra que l'ordonnance prévoit la question de la superposition des personnalités morales.

M. Hervé COURTOIS évoque la réorganisation des composantes en mettant en évidence l'inquiétude quant à la méthode de définition des périmètres.

M. le Président rappelle qu'il émet des réticences au retour à une faculté des sciences qui marquerait un retour à la situation de l'ex-UJF.

M. Ahmed LBATH demande s'il est possible d'avoir une idée de l'état d'avancement de la réorganisation des composantes.

M. le Président répond qu'à ce jour, il est probable que l'IAE rejoigne l'Institut d'Ingénierie. Les directeurs d'IUT sont également dans une logique de regroupement. Les composantes du domaine des sciences se divisent sur deux modèles. Il précise qu'il n'a pas encore rencontré le directeur de l'OSUG. S'agissant de la faculté de droit, elle a pu envisager une articulation avec l'IEP mais ce dernier semble s'être retiré de la démarche.

M. Sébastien BERNARD s'interroge sur le positionnement de l'ESPE.

M. le Président indique qu'une association avec l'USMB sera sans aucun doute à envisager.

Mme Isabelle BORRAS juge positif le bilan des groupes de concertation et souhaiterait que la durée de la concertation soit allongée.

M. le Président dit s'être engagé sur le respect des délais mais n'émet aucune objection dans la mesure où cette prorogation est possible.

Mme Isabelle BORRAS évoque la question des périmètres de compétences entre les CSPM et les CAPM. Elle estime qu'un bilan doit être dressé sur les fonctionnements actuels et qu'il faut réfléchir sur ce qu'il est possible de mutualiser. Elle propose davantage de déconcentration.

M. le Président estime que la déconcentration doit être mise en œuvre progressivement. En outre il propose d'informer en temps réel les administrateurs sur ce qui est réalisé autour du projet UI.

M. Thomas LEBARBE évoque la réorganisation des composantes du domaine littéraire qui doivent être accompagnées.

M. le Président indique qu'un travail doit être effectué en interne afin de régler les difficultés institutionnelles.

A cet égard, Mme Sylvie MARTIN MERCIER met en lumière la nécessité pour les personnels de disposer de plus d'informations. Elle insiste sur le fait qu'une réflexion importante doit se mettre en place au niveau de la base.

M. le Président entend ces remarques et les approuve.

M. Éric GUINET revient sur les risques inhérents à un nouveau mouvement de réorganisation en profondeur des services.

M. le Président répond qu'il est attentif aux changements. Il assure que les modifications se feront progressivement. Il assure qu'aucun changement relatif à l'organisation du travail n'aura lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3. Affaires financières**

#### **3.1. Point d'étape PRE**

M. Pascal LOUVET précise qu'un allègement des mesures du PRE sur la masse salariale est envisagé. En 2019, il est prévu sur la masse salariale des emplois BIATSS d'ouvrir une enveloppe supplémentaire de renforts avec possibilité à terme de convertir les renforts en emplois lorsque le besoin devient pérenne.

S'agissant de la masse salariale des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, les mesures d'allègement représentent 12 postes. 7 postes pourraient être réintroduits dans le modèle et permettrait de réduire le niveau d'effort des composantes mises à contribution. Les 5 postes restant pourraient répondre aux besoins de la stratégie de l'établissement et être ouverts selon des profils élaborés à cette fin.

M. Ahmed LBATH se dit satisfait du fait que sur les 12 postes 5 soient réservés aux besoins stratégiques.

### 3.2. Tarifs TOIEC TOEFL (IUT1)

M. Pascal LOUVET présente les tarifs proposés par l'IUT1 les tarifs de participation des étudiants aux tests de langue anglaise. Il est envisagé de fixer à 45 € le tarif du TOEIC version L&R et à 45€ le tarif du TOEFL version ITP.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de participation des étudiants aux tests de langue anglaise tels que présentés.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	10
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de participation des étudiants aux tests de langue anglaise tels que présentés.**

## 4. Formation

### 4.1. Politique de formation continue

M. Marc ODDON présente la politique de formation continue au sein de l'UGA. (cf. présentation)  
Il fait remarquer une augmentation du chiffre d'affaires de ce secteur de formation ainsi qu'une augmentation du nombre de contrats en alternance.  
S'agissant de la répartition des inscrits, il précise que sur l'année 2016-2017, 90% étaient inscrits en formation initiale, 6% en formation continue ou en reprise d'études non financée et 4% en alternance.

M. Ahmed LBATH demande si l'UGA est impactée par la politique développée au niveau national et régional.

M. Marc ODDON confirme qu'il y aura bien un impact et que l'UGA et le service de la formation continue suivent les évolutions et se tiennent prêts à y répondre.

M. Hervé COURTOIS demande pour quelles raisons l'UGA possède des résultats inférieurs à la moyenne nationale.

M. Marc ODDON indique que le but n'est pas forcément d'arriver à la moyenne nationale. Les priorités de l'UGA sont différentes. Il met en évidence le fait que, si certaines composantes ont une tradition de formation continue, d'autres commencent seulement à s'y intéresser. En outre, il met en évidence la difficulté de trouver des enseignants.

M. Gérard FORESTIER revient sur la question des appels d'offres.

M. Marc ODDON précise qu'un effort de synchronisation des appels d'offres se développe.

## **5. Affaires institutionnelles**

### **5.1. Statuts des composantes (PhITEM, IUT2)**

#### **5.1.1 Statuts de PhITEM**

M. Pascal LOUVET propose au conseil d'administration d'approuver les modifications des statuts de l'UFR PhITEM établies conformément aux préconisations du groupe de travail mis en place pour la révision des statuts des composantes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	10
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de modification des statuts de de l'UFR PhITEM.**

#### **5.1.2 Statuts de l'IUT2**

M. Pascal LOUVET propose au conseil d'administration d'approuver les modifications des statuts de l'IUT2 établies conformément aux préconisations du groupe de travail mis en place pour la révision des statuts des composantes.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	10
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de modification des statuts de l'IUT2.**

## **6. Ressources humaines**

## 6.1. Schéma directeur handicap UGA et conventionnement FIPHP

M. Cédric BUENERD prend la parole pour présenter le schéma directeur handicap UGA ainsi que le conventionnement FIPHP.

Il est rappelé qu'il existe une préoccupation « historique et volontariste » sur le bassin grenoblois.

Par ailleurs, la loi ESR du 23 juillet 2013 fait obligation d'adopter un Schéma Directeur Pluriannuel Handicap (SDPH).

Concernant l'UGA, il est à noter la grande diversité des handicaps dans la population étudiante et l'augmentation constante du taux d'emploi des personnels.

M. Christophe RIBUOT précise que le nombre d'étudiants s'inscrivant *via* le SPH est en augmentation.

M. Cédric BUENERD souligne que l'incitation financière pour conventionner dans le cadre du FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) est bien réelle ; il ne faut pas oublier qu'elle ira se réduisant à mesure que les financements du FIPH diminueront, ce qui est inéluctable.

Il rappelle que le SDPH est un plan pluriannuel couvrant l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Le plan proposé portera sur la période 2018-2023. Il comprend des engagements et actions concrètes à mettre en œuvre dans les domaines suivants : étudiant, RH, recherche, communication, achats réservés ou encore patrimoine.

Mme Edith BOLF souligne qu'il existe parfois des situations de handicap (même léger) dans l'effectif déjà en poste qui permettent d'augmenter le pourcentage d'agents handicapés.

M. le Président met en garde contre les éventuelles difficultés liées au recensement des handicaps. Un travail d'ordre psychologique est parfois à effectuer en amont en raison du fait que la personne concernée n'arrive parfois pas à se projeter en tant que personne handicapée. Il rappelle que la déclaration en tant que personne handicapée doit être une démarche individuelle sans pression exercée par l'entourage privé ou professionnel.

Au terme des échanges, il est proposé au conseil d'administration d'adopter le schéma directeur pluriannuel handicap 2018-2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	8
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le schéma directeur pluriannuel handicap 2018-2023.**

## 6.2. Accord-cadre sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)

M. Christophe RIBUOT précise qu'un travail important a été effectué durant plusieurs mois au moyen notamment d'enquêtes et de groupes de travail. Il réaffirme la volonté de construire une politique RH porteuse de bien être, prenant en compte l'individu dans son environnement de travail et en tant que personne. Il rappelle la création de l'espace d'accompagnement et de la direction de l'environnement social (DGDRH) est saluée.

M. Joris BENELLE rappelle qu'au sein de l'UGA un gros travail a été effectué en particulier s'agissant des congés maternité. La reprise de poste au sein de l'UGA à l'issue d'un tel congé est facilitée.

Au terme de la présentation, il est proposé au conseil d'administration d'adopter l'accord-cadre sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) tel que présenté en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	8
Nombre de votants	22
Voix favorables	20
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'accord-cadre sur la Qualité de Vie au Travail (QVT).**

## 6.3. Evolution du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS (annexe relative aux personnels des métiers de bibliothèques du SID)

Mme Carole KADA prend la parole. Plusieurs évolutions sont proposées, elles concernent les modalités de travail, les amplitudes horaires, les permanences en soirée et le samedi ainsi que la compensation des heures supplémentaires des personnels des métiers de bibliothèques du SID.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'évolution du règlement de gestion du temps de travail des personnels des métiers de bibliothèques du SID.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	13
Membres représentés	8
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'évolution du règlement de gestion du temps de travail des personnels BIATSS.**

## **7. Questions diverses**

Mme Edith BOLF intervient en tant que personnalité extérieure pour indiquer que la CAPI (communauté d'agglomération Porte de l'Isère) envisage d'engager un travail avec des organismes de formation locaux (parmi lesquels le Greta, les lycées, la chambre de commerce) afin de pouvoir proposer une offre de formation dont l'objectif est de fidéliser les habitants du territoire.

M. le Président confirme que le sujet est très important et d'actualité (le flux de bacheliers de l'académie qui va s'inscrire sur Lyon étant de 25%, une partie venant du Nord Isère). Ce qui est intéressant, c'est de savoir quels types d'offres de formation sont recherchés.

Il estime que la discussion mérite d'être menée avec le président du conseil départemental de l'Isère.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 12h20.